

Est-ce que le port du couvre-visage dans les lieux publics fermés s'ajoute aux mesures prescrites par les guides sanitaires comme celui du guide des arts de la scène? Cela voudrait dire qu'il faut avoir un masque, même si on est à plus de 2 mètres de distances.

Oui et les mesures de distanciation continuent de s'appliquer.

Certaines considérations s'appliquent toutefois. À titre d'exemple, dans le contexte d'un cours de danse ou d'une performance artistique :

Il est interdit à l'exploitant d'un lieu qui accueille du public (y compris un lieu où sont offerts des activités ou des services de nature culturelle ou de divertissement et un lieu où sont pratiquées des activités sportives ou récréatives) d'y admettre une personne qui ne porte pas un couvre-visage ou de tolérer qu'une personne qui ne porte pas un couvre-visage s'y trouve, à moins:

Pour les élèves d'un cours : qu'elle y reçoive un soin, y bénéficie d'un service ou y pratique une activité physique ou une autre activité qui nécessite de l'enlever, auquel cas elle peut retirer son couvre-visage pour la durée de ce soin, de ce service ou de cette activité. Les règles de distanciation continuent de s'appliquer.

Pour les artistes ou professeurs : qu'elle y travaille ou y exerce sa profession;

Pour le public : qu'elle respecte l'une des conditions suivantes :

a) une distance de deux mètres maintenue avec toute autre personne qui n'est ni un occupant d'une même résidence privée ou de ce qui en tient lieu, ni une personne qui lui fournit un service ou un soutien;

b) elle est séparée par une barrière physique permettant de limiter la contagion de toute personne qui n'est ni un occupant d'une même résidence privée ou de ce qui en tient lieu, ni une personne qui lui fournit un service ou un soutien;

Est-ce que le port du couvre-visage s'applique également aux bureaux? Autrement dit, les travailleurs d'un même bureau devront-ils porter un masque toute la journée?

Oui. Un bureau est un espace public. Les employés doivent porter un masque lorsqu'ils circulent dans les espaces communs, mais ils n'ont pas à le porter à leur poste de travail si :

- a) une distance de deux mètres est maintenue avec toute autre personne ;
- b) ils sont séparés des autres par une barrière physique permettant de limiter la contagion.

Un même studio peut accueillir des danseurs professionnels et non professionnels, il correspond donc à deux catégories identifiées par le gouvernement : gymnase et centre d'entraînement d'excellence. Le cas échéant, y a-t-il des mesures particulières auxquelles il devra se conformer ?

Il faut toujours appliquer la mesure la plus strict.

Quelle distanciation physique est prévue en studio pour des danseurs? Le 2 m se calcule-t-il les bras ouverts ou fermés ?

2 mètres d'une tête à une autre.

Y a-t-il un danger accru à cause de la sudation et y a-t-il des mesures spéciales concernant ce point pour le retour en studio ?

Selon les informations communiquées par la représentante de la Santé publique lors de la rencontre portant sur le [Guide sanitaire pour les arts de la scène](#), il a été mentionné que la sudation n'était pas une source d'inquiétude. Ce qui est important, c'est le respect des consignes d'hygiène personnelle, le lavage fréquent des mains, le lavage fréquent des surfaces et des objets utilisés. Pour la question des gouttelettes, c'est le respect de la distanciation de 2 mètres qui s'applique. Si il y a un doute, c'est le port du masque avec une protection oculaire ou une visière qui est recommandé.

Le [Guide sanitaire pour les activités intérieurs et extérieurs et sport et de loisir](#) dit : « Les surfaces fréquemment touchées (ex. : poignées de porte, robinetterie, matériel de jeu, téléphones, accessoires informatiques, équipements) sont nettoyées et désinfectées régulièrement (ex. : à chaque quart de travail, durant la période de battement entre deux activités, avant et après chaque utilisation). Le loisir doit laver les équipements après chaque usage, mais pas en studio (console de son, interrupteur de lumières, poignées de porte, micros, tapis...) ». L'exercice de la danse professionnelle n'étant pas un loisir, il y a un malaise à se référer à ce guide : les danseurs entrent en studio pour travailler et sont bien plus à risque que de simples participants à des cours récréatifs.

Les guides ne viennent pas qualifier la profession de danseur au Québec, ils présentent des mesures sanitaires. En cas de doute, appliquer la mesure sanitaire jugée la plus pertinente. Si ce sont des employés, la Loi sur la santé et la sécurité du travail s'applique.

Le guide sport et loisir dit : « Nettoyer et désinfecter immédiatement les souillures visibles sur les surfaces ou les objet ». Or, les gouttelettes de sueur seront nombreuses sur les tapis, à quelle fréquence faut-il nettoyer?

Il est recommandé de nettoyer et désinfecter après chaque cours ou atelier, ou à chaque quart de travail, entre chaque pratique ou durant la période de battement entre deux activités, donc avant et après chaque utilisation.

Concernant les planchers, quelle est la fréquence de nettoyage préconisée ?

Après chaque cours ou atelier, ou à chaque quart de travail, ou durant la période de battement entre deux activités, avant et après chaque utilisation.

Si le port de masque est une règle dans les aires communes d'un organisme possédant un studio, l'organisme doit-il obligatoirement fournir les masques ou peut-il demander aux locateurs d'apporter leurs propres masques?

Si un organisme oblige le port du masque, il doit encourager les visiteurs ou employés qui en ont déjà un à le porter et être en mesure d'en fournir un à ceux qui n'en ont pas.

Le travail pieds nus est-il à éviter ? Le travail au sol est-il à éviter ?

Non.

Que faire dans les studios qui ne sont pas munis d'un système de ventilation de l'air ? Il est mentionné dans tous les guides que le système de ventilation doit être adéquat. La plupart de studios de danse n'ont pas de système de ventilation.

Dans l'absolu, c'est la ventilation qui doit être adéquate. Il est possible d'ouvrir la fenêtre. Sinon, le studio doit être conforme à la réglementation de la Régie du bâtiment et de la CNESST.

Est-ce que les établissements doivent avoir du personnel pour accueillir les groupes de répétition avant qu'ils entrent en studio ? (De nombreux studios de danse fonctionnent avec un simple code à composer pour pénétrer dans les lieux.)

Ce n'est pas nécessaire.